



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 2 mars 2015 à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Les douze personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Emplacement de l'emprise de la route 235.
- Frais d'avocats dans le dossier du Service de sécurité incendie.
- Contrôle animal.

2015-045 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

42. Union des Municipalités du Québec - Assises annuelles.
43. Cessation d'emploi du directeur du Service de sécurité incendie.
44. Acquisition des archives photographiques de M. Pierre Michaud.

Procès-verbaux

2015-046 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2015 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2015.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2015-047 Règlement sur le contrôle animal - Avis de motion

Monsieur le conseiller Roger Noiseux donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur le contrôle animal*.

2015-048 Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitres 6 et 16)



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 23 février 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitres 6 et 16)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-049

Adoption du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 2 février 2015;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 23 février 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-050

Adoption du Règlement sur l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 2 février 2015;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement sur l'entretien des bâtiments* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2015-051 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement 474 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 2 février 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement modifiant le Règlement 474 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2015* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-052 **Adoption du Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 2 février 2015;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-053 **Adoption du Règlement sur les usages conditionnels**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 15 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 15 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée;



Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement sur les usages conditionnels* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2015-054 Bail du Club du troisième âge de Farnham - Dénonciation

CONSIDÉRANT que le bail du Club du troisième âge pour l'immeuble sis au 421, rue de l'Hôtel-de-Ville viendra à échéance le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a des projets pour cet immeuble;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham avise le Club de troisième âge de Farnham que le bail pour l'immeuble sis au 421, rue de l'Hôtel-de-Ville ne sera pas renouvelé et prendra donc fin le 30 juin 2015.

2015-055 Dissolution du Club Lions de Farnham

Document : Procès-verbal du 3 février 2015 du Club Lions de Farnham.

CONSIDÉRANT la décision du Club Lions de Farnham de mettre fin à leurs activités et de procéder à la dissolution de l'organisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la remise des sommes qui seront en banque lors de la dissolution du Club Lions de Farnham.

QUE la Ville de Farnham s'engage à aménager un coin dit « Lions » dans l'un des espaces sportifs de la Ville.

QUE la Ville de Farnham accepte de prendre possession des documents et autres biens ayant une valeur historique.

QUE des remerciements soient transmis à tous les membres du Club Lions de Farnham pour leur implication dans la communauté au cours de toutes ces années.

2015-056 Proclamation du mois de la jonquille

Document : Lettre du maire de la Ville de Bois-des-Fillion datée du 4 février 2015

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;



CONSIDÉRANT qu'il est possible de prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pendant le mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham décrète que le mois d'avril est le mois de la jonquille.

Finances municipales

2015-057

Comptes à payer

Documents : Listes de chèques datées du 26 février 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 554 5661,06 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 280 899,85 \$.

Que le paiement du compte de dépenses de M. André Claveau soit aussi autorisé.

2015-058

Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Chartis sous le numéro 530-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la



Ville de Farnham y a investi une quote-part de 21 185 \$ représentant 16,95 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

« 5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. »

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Chartis pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham demande que le reliquat de 117 103,76 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

CONSIDÉRANT que l'assureur Chartis pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement d'obtenir de l'assureur Chartis une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des Municipalités du Québec, en tant que



mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012.

QUE l'Union des Municipalités du Québec soit autorisée à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2015-059 Achat d'un module de paie

Document : Dossier de la trésorière daté du 23 février 2015.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham achète de la compagnie ACCEO Solutions inc. un module de paie au coût de 35 525,84 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit financée par le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 22-100-00-726.

2015-060 École secondaire Jean-Jacques-Bertrand - Génies en herbe

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham inscrive une équipe au tournoi de Génies en herbe de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand, au coût de 80 \$.

QUE cette équipe soit formée d'élus et/ou d'employés de la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2015-061 Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi - Contribution financière

Document : Lettre de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi datée du 5 février 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une subvention de 300 \$ à l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi pour leur levée de fonds du 6 juin 2015.

QUE la Ville de Farnham autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt de tables, chaises et poubelles pour cette journée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-062 École secondaire Jean-Jacques-Bertrand - Contribution à la remise des bourses



Document : Lettre de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand datée du 2 février 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise le versement de trois bourses de 250 \$ chacune, dans le cadre de la remise des bourses 2015 pour les finissants du 5^e secondaire de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand, à être remises à des résidants de Farnham.

QUE M. Josef Hüsler, M^{me} Pauline Mercier et M. Vincent Roy soient présents le 19 juin 2015 lors de cette remise.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Ressources humaines

2015-063 Fin de la période de probation de M^{me} Annie Tougas

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 11 février 2015.

CONSIDÉRANT que M^{me} Annie Tougas a débuté ses fonctions de secrétaire au Service de sécurité incendie le 8 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M^{me} Tougas étaient soumise à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation se terminera le 8 mars 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M^{me} Annie Tougas à titre de secrétaire au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 8 décembre 2014.

2015-064 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 10 février 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Mark Fontaine à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B) à compter du 31 mars 2015 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

2015-065 Échelle salariale des étudiants - Service des loisirs, culture et tourisme et Service des travaux publics

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 16 février 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015**

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham adopte l'échelle salariale des employés étudiants embauchés aux Service des loisirs, culture et tourisme et Service des travaux publics comme suit :

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME		
Poste	Rémunération horaire	Rémunération horaire
	Sans diplôme d'études secondaires	Avec diplôme d'études secondaires
Secteur Camp de jour		
Animateur et accompagnateur enfants en difficulté 1 ^{re} année	Salaire minimum + 8 %	Salaire minimum + 8 % + 1 \$
Animateur et accompagnateur enfants en difficulté 2 ^e année et suivantes	Salaire minimum + 8 % + 0,50 \$	Salaire minimum + 8 % + 1,50 \$
Responsable de garderie et Intervenant 1 ^{re} année	Salaire minimum + 8 % + 2,25 \$	
Responsable de garderie et Intervenant 2 ^e année et suivantes	Salaire minimum + 8 % + 2,75 \$	
Responsable camp de jour 1 ^{er} année	Salaire minimum + 8 % + 4 \$	
Responsable camp de jour 2 ^e année et suivantes	Salaire minimum + 8 % + 4,50 \$	
Secteur aquatique		
Assistant sauveteur	Salaire minimum + 8 %	Salaire minimum + 8 % + 1 \$
Sauveteur 1 ^{re} année	Salaire minimum + 8 % + 0,50 \$	Salaire minimum + 8 % + 1,50 \$
Sauveteur 2 ^e année et suivantes	Salaire minimum + 8 % + 0,75 \$	Salaire minimum + 8 % + 1,75 \$
Assistant moniteur	Salaire minimum + 8 %	Salaire minimum + 8 % + 1 \$



Poste	Rémunération horaire	Rémunération horaire
	Sans diplôme d'études secondaires	Avec diplôme d'études secondaires
Secteur aquatique - Suite		
Moniteur 1 ^{re} année	Salaire minimum + 8 % + 0,25 \$	Salaire minimum + 8 % + 1,25 \$
Moniteur 2 ^e année et suivantes	Salaire minimum + 8 % + 0,50 \$	Salaire minimum + 8 % + 1,50 \$
Responsable aquatique 1 ^{re} année	Salaire minimum + 8 % + 2,50 \$	
Responsable aquatique 2 ^e année et suivantes	Salaire minimum + 8 % + 3 \$	
Aréna		
Préposé au pro-shop	Salaire minimum + 8 %	Salaire minimum + 8 % + 1 \$
Secteur tourisme et patrouille de la route verte		
Selon l'échelle salariale du Comité Pro-Piste		

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS		
Col bleu - étudiant 1 ^{re} année	Salaire minimum + 8 %	Salaire minimum + 8 % + 1 \$
Col bleu - étudiant 2 ^e année et suivantes	Salaire minimum + 8 % + 0,50 \$	Salaire minimum + 8 % + 1,50 \$

QUE la résolution 2013-096 adoptée le 4 mars 2013 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-066 Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables intervenue avec la Sûreté du Québec de Brome-Missisquoi.

QUE M^{mes} France Landry, responsable des ressources humaines et Marielle Benoit, greffière, soient autorisées à faire les demandes en lien avec cette entente.

2015-067 Organisme de bassin versant de la Yamaska - Forum de l'eau 2015 de la Yamaska : Les milieux humides

Documents : Facture datée du 24 février 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie la participation de MM. André Claveau et Jean Lalande au Forum de l'eau 2015 de la Yamaska : Les milieux humides de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska, tenu le 17 février 2015, à Saint-Hyacinthe.



QUE les frais de déplacement soient aussi remboursés selon la politique de la Ville.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-110-00-454.

2015-068 Fédération québécoise des Municipalités - Congrès

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise MM. Vincent Roy, Roger Noiseux, Rico Laguë et François Giasson, à assister au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités du 24 au 26 septembre 2015 à Québec.

QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2015-069 Réseau des élues municipales de la Montérégie Est - Colloque

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie l'inscription de M^{me} Pauline Mercier au Colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est, les 16 et 17 avril 2015 à Sainte-Julie.

QUE les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistances soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-110-00-310.

2015-070 Carrefour action municipale et famille - Colloque

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise M^{me} Pauline Mercier à assister au colloque du Carrefour action municipale et famille les 5, 6 et 7 mai 2015 à Montmagny au coût de 260 \$.

QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-110-00-310.

2015-071 Congédiement d'un pompier - Entente hors Cour

CONSIDÉRANT l'entente hors Cour intervenue dans le dossier de congédiement de M. Pascal Lapointe;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham abroge la résolution 2013-528 adoptée le 18 décembre 2013 et prend acte de la démission de M. Pascal Lapointe.



Travaux publics

2015-072

Achat d'une rétrocaveuse pour le Service des travaux publics

Documents : Procès-verbal d'ouverture de soumission daté du 23 février 2015 et rapport d'analyse de conformité administrative de la greffière daté du 25 février 2015.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, deux soumissions ont été reçues (Prix incluant le financement et les taxes) :

Nortrax Québec inc.	133 827,22 \$
Wajax Équipement	160 568,80 \$

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux
ET RÉSOLU unanimement que la soumission de la compagnie Nortrax Québec inc. pour l'achat d'une rétrocaveuse pour le Service des travaux publics soit acceptée.

QUE, tel qu'indiqué au devis, cette dépense soit payée par crédit-bail d'une durée de soixante mois, à raison de mensualités de 2 236,20 \$, avec un solde de 1 \$, pour un montant total corrigé de 134 173 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-725.

2015-073

Permissions de voirie 2015-2016

Document : Lettre du ministère des Transports du Québec datée du 21 janvier 2015.

CONSIDÉRANT qu'il est probable que la Ville de Farnham ait à effectuer des travaux sur les emprises du ministère des Transports du Québec au cours des années 2015 et 2016;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$.

QUE la Ville de Farnham autorise M. Michel Phaneuf, directeur du Service des travaux publics et M. Benoît Larivière, directeur des Services techniques et du développement à signer, pour et au nom de la Ville de Farnham, les permis requis du ministère des Transports du Québec pour les travaux devant être réalisés dans leur emprise.

QUE la présente résolution soit valide pour une période de douze mois, soit du 5 mai 2015 au 4 mai 2016.



Traitement des eaux

2015-074

Appel d'offres - Réfection des filtres à la station de traitement des eaux - Critères d'évaluation

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 16 février 2015.

CONSIDÉRANT les travaux prévus aux filtres de la station de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder par appel d'offres avec pondération pour l'octroi du contrat de confection des plans et devis et de surveillance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que les critères d'évaluation pour ce contrat soient les suivants :

- Compréhension du mandat, méthodologie, programme de travail et échéancier 15 %
- Expérience et qualification de la firme 25 %
- Expérience du chargé de projet 25 %
- Surveillant de chantier 10 %
- Équipe de travail, qualité du personnel de relève et de l'organigramme 15 %
- Qualité de l'offre de services 10 %

2015-075

Appel d'offres - Réfection des filtres à la station de traitement des eaux - Comité de sélection

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 16 février 2015.

CONSIDÉRANT les travaux prévus aux filtres de la station de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder par appel d'offres avec pondération pour l'octroi du contrat de confection des plans et devis et de surveillance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le comité de sélection pour l'étude des offres soit formé des personnes suivantes :

Alain Baril, directeur du Service de traitement des eaux
France Landry, responsable des ressources humaines
Martin Lauzon, opérateur au Service de traitement des eaux



2015-076 **Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Rapport annuel de la qualité de l'eau potable 2014**

Est déposé le rapport annuel de la qualité de l'eau potable 2014 pour la Ville de Farnham.

Services techniques et développement

2015-077 **Acquisition d'emprise du ministère des Transports - Chemin des Coteaux**

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 17 février 2015.

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Farnham de céder une partie de l'emprise municipale au propriétaire du 1571, chemin des Coteaux, laquelle est adjacente à sa propriété;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de joindre à cette cession une portion de l'emprise du ministère des Transports (Lot 4 975 552 du cadastre du Québec);

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal demande au ministère des Transports de céder à la Ville de Farnham le lot 4 975 552 du cadastre du Québec afin de régulariser la situation de la propriété sise au 1571, chemin des Coteaux.

2015-078 **Acquisition d'emprise du ministère des Transports - Route 235**

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 17 février 2015.

CONSIDÉRANT que le 24 novembre 2011, la Ville de Farnham demandait au ministère des Transports la possibilité d'acquérir les emprises excédentaires le long de la route de contournement Sud (Route 235);

CONSIDÉRANT le plan projet soumis par le ministère des Transports le 11 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'une partie des lots 4 353 983, 4 353 982 et les lots 4 355 815 et 4 355 814 du cadastre du Québec correspondent à une partie de ce qui a été demandé initialement au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que ces immeubles excédentaires représentent des superficies intéressantes qui auront pour effet de bonifier et maximiser le potentiel de développement des immeubles situés aux abords de la route 235;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme au ministère des Transports son intérêt à acquérir les parcelles illustrées aux feuillets 2 à 4 du plan XX-8608-154-14-0230 transmis le 11 août 2014.

QUE la Ville de Farnham est prête à procéder aux étapes subséquentes dans ce dossier.



2015-079 Quartier des Braves - Guide architectural

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 17 février 2015.

CONSIDÉRANT qu'un Guide architectural est en vigueur pour le développement domiciliaire du Quartier des Braves;

CONSIDÉRANT que le promoteur demande des assouplissements à ce Guide architectural;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham refuse le revêtement extérieur de clin de vinyle.

QUE la Ville de Farnham autorise les modifications suivantes :

- Les cadrages de fenêtres et de portes pourront être de couleur blanche pour les façades non adjacentes à une rue.
- Le revêtement des murs de fondation en crépi ne sera plus obligatoire.

2015-080 Prolongement de la rue des Marguerites Est - Phase 2

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 3 février 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham délègue au promoteur la réalisation des travaux de la phase 2 du prolongement de la rue des Marguerites Est.

QUE le promoteur devra s'engager, par écrit, à respecter l'autorisation émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour ces travaux.

QUE le promoteur sera donc responsable :

- De l'octroi du contrat à l'entrepreneur de son choix.
- De mandater la firme responsable de la surveillance des travaux.
- D'acquitter l'ensemble des coûts reliés aux travaux.

2015-081 Demande de certificat d'autorisation - Propriété sise au 236, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2015.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour la propriété sise au 236, rue Principale Est (Affichage);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété sise au 236, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que le découpage de l'enseigne suive les limites de l'illustration, tel que proposé.
- Que l'affichage soit identique des deux côtés.

2015-082

Demande de permis - Propriété sise au 405, rue Meigs

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2015.

CONSIDÉRANT le permis accordé le 6 octobre 2014 pour ce projet;

CONSIDÉRANT les modifications demandées par le promoteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du permis de construction et des certificats d'autorisation pour l'affichage et la terrasse pour le nouveau projet de la propriété sise au 405, rue Meigs, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Le revêtement de la toiture devra être dans les tons de gris afin de s'harmoniser davantage aux couleurs proposées pour le bâtiment principal.
- Prévoir une barrière (Clôture ornementale, muret, colonnes basses, végétaux ou un agencement de ces éléments) afin de délimiter le pourtour de la terrasse commerciale.
- Qu'un aménagement paysager soit aménagé devant les fenêtres situées sur la façade avant de l'immeuble et ce, afin de diminuer l'effet d'asymétrie.
- Qu'un projet d'affichage sur auvent soit préconisé par le requérant.

QUE la résolution 2014-382 adoptée le 6 octobre 2014 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-083

Demande de permis - Propriété sise aux 114-116, rue Saint-Louis

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 février 2015.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la propriété sise aux 114-116, rue Saint-Louis (Ouvertures);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du permis de construction pour la propriété sise aux 114-116, rue Saint-Louis, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que la porte d'aluminium présente sur la véranda soit peinte en blanc.
- Que les nouvelles fenêtres n'aient aucune dimension inférieure à celles des fenêtres existantes.
- Que le propriétaire condamne les deux fenêtres situées du côté latéral gauche de l'immeuble en même temps que la réfection complète de la véranda située du côté latéral droit.

2015-084 Demande de dérogation mineure - Propriété sise au 51, chemin Longpré

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 janvier 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 4 février 2015;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la dérogation mineure de M^{me} France Vaudry, propriétaire de l'immeuble sis au 51, chemin Longpré visant à permettre la construction d'une nouvelle résidence dont la façade avant se trouve perpendiculaire à la rue, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* l'interdisent.

Loisirs, culture et tourisme

2015-085 Club Synergie de Farnham - Prêt de local

Documents : Lettre du Club Synergie de Farnham et dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme datés du 11 février 2015.

CONSIDÉRANT que le Club Synergie de Farnham ne répond pas aux critères de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence des frais devraient s'appliquer pour la réservation des locaux par cet organisme;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens bénéficient des activités offertes par cet organisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que le Club Synergie de Farnham dispose gratuitement du Marché de la Station Gourmande le 6 avril 2015 en soirée.



QU'il s'agit de la dernière gratuité offerte au Club Synergie Vélo qui devra faire les démarches pour être un organisme accrédité de la Ville de Farnham pour toute autre demande de prêt de local.

Ajouts

2015-086 Union des Municipalités du Québec - Assises annuelles

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que MM. Josef Hüsler et André Claveau soient autorisés à assister aux assises annuelles 2015 de l'Union des Municipalités du Québec, les 21, 22 et 23 mai 2015 à Montréal.

QUE les frais d'inscription soient payés par la Ville de Farnham.

QUE les frais de déplacement ainsi que les frais de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2015-087 Cessation d'emploi du directeur du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham et M. Sylvain Morneau ont convenu d'un commun accord de mettre fin au contrat de travail de ce dernier à titre de directeur du Service de sécurité incendie de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver l'entente à intervenir quant à la terminaison de ce contrat de travail;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve l'entente à intervenir entre la Ville de Farnham et M. Sylvain Morneau quant à la fin de son contrat de travail à titre de directeur du Service de sécurité incendie.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente à intervenir à ce sujet et tout autre document utile pour donner suite à la présente résolution.

2015-088 Acquisition des archives photographiques de M. Pierre Michaud

CONSIDÉRANT que M. Pierre Michaud entend se départir de ses archives photographiques;

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale de ce fonds pour la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham offre à M. Pierre Michaud une somme de 5 000 \$ pour faire l'acquisition de ses archives photographiques.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-639.



Deuxième période de questions

Les dix-huit personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Règlement de contrôle animal.
- Chats et chiens errants.
- Remerciements pour le dossier de la garderie Les Colibris.
- Transaction avec la compagnie Champag.
- Transaction des 400 et 500, rue Jacques-Cartier Sud.
- Remplacement de l'unité d'urgence du Service de sécurité incendie.
- Achat de terrain le long de la route de contournement Sud.
- Échange de terrain avec M. Marcel Dion.
- Citernes d'eau pour l'incendie de la Meunerie d'Ange-Gardien.
- Ascenseur.

La séance est levée à 19 h 40.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire